

EXTRAIT
du registre des Délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes « Terres Solidaires »

Séance du 5 avril 2017

L'an deux mille dix-sept et le cinq avril à 9 h 30, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à L'Espérou, sous la présidence de Monsieur Martin DELORD.

Présents : ABBOU François - ANGELI Laurette – BARD Magali - BENEFICE Patrick – BOUDES André - BOURELLY Régis - BOUVOT Jacqueline - BURTET Jean-Luc – COMBERNOUX Bernard – DE LATOUR Henri - DELORD Martin - DUCHESNE Christian – ESPAZE Jean-Pierre - EVESQUE Christian - FESQUET Jérôme - LAGET Yvan - LEBEAU Irène - MACQ Madeleine - MAURIN Francis – MILAN Claude - MONNOT Michel – PRADILLE Pierre – THION Jean-Claude - VALGALIER Régis – VIDAL Thomas - ZANCHI Jocelyne.

Absents : BOISSON Christophe (donne procuration à BURTET Jean-Luc) - GARMATH Michelle (donne procuration à BARD Magali).

Objet : Modification de la redevance d'assainissement non collectif

Vu la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29, L.2224-7 et suivants,

Vu la délibération du conseil communautaire du 17 décembre 2005 et l'Arrêté n° 2012-198-007 portant fusion des Communauté de Communes de l'Aigoual et de la Vallée Borgne et extension à deux communes,

Vu la délibération du conseil de la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires du 10 juillet 2013 approuvant le nouveau règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

M. le Président propose les tarifs de la redevance d'assainissement non collectif destinée à couvrir les dépenses liées aux prestations du Service Public d'Assainissement Non Collectif :

ANC	Logement	Propriétaire	Redevance	
1	1	1	160 €	valable 6 ans
1	L	1	160 + (80*[L-1])	valable 6 ans
1	L	X	160 + (80*[L-1])	valable 6 ans
X	1	1	160 €	valable 6 ans
X	L	1	(160*ANC) + (80*[L-1])	valable 6 ans
CAS D'UN CAMPING (E=nombre d'emplacement)			(160*ANC) + (11*E)	valable 6 ans
diagnostic de vente			214 €	valable 3 ans
diagnostic de vente dans le cas où le rapport de visite date de plus de 3 ans			214 €	valable 3 ans
instruction d'un projet de réhabilitation jamais diagnostiqué			160 €	valable 6 ans

instruction projet neuf (phase conception/implantation)	107 €	valable 6 ans
instruction projet neuf (phase bonne exécution)	107 €	

L = logement P= propriétaire

cas d'un regroupement de propriétaires du type ASL / Syndicat / Copropriété

Après délibération et à l'unanimité, le conseil communautaire valide les tarifs de la redevance d'assainissement non collectif ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Président,
Martin DELORD.

